

RÈGLEMENT OFFICIEL VOLLEY-BALL FSGT 75

CHALLENGE de Paris 2022

Sont présentés dans ce règlement, les spécificités du challenge FSGT.2022. Pour les règles officielles du volley-ball, il faut vous reporter au « livret de l'arbitre », disponible en téléchargement de la rubrique « documentation » sur <http://volley.fsgt75.org/>.

I OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

1 INSCRIPTION

Toutes les équipes disputant le challenge FSGT doivent :

- 🏆 Être issues d'une association affiliée à la FSGT pour la saison 2022-2023,
- 🏆 avoir rempli les fiches d'inscription,
- 🏆 avoir licencié (licence ayant le statut « validée » dans la base de données) l'ensemble des joueurs et joueuses disputant la compétition avant la première rencontre.

2 CONTRÔLE DES LICENCES

Le contrôle des licences est effectué par les capitaines des équipes avant le début des rencontres. Un contrôle a posteriori pourra être effectué sur les feuilles de match par la commission. Un contrôle sera systématiquement effectué si des réclamations sont inscrites sur la feuille de match. Tout joueur ou joueuse non licencié.e (licence non validée) participant à une rencontre entraîne une pénalité pour l'équipe : match perdu par forfait (30-0 - 0 point marqué).

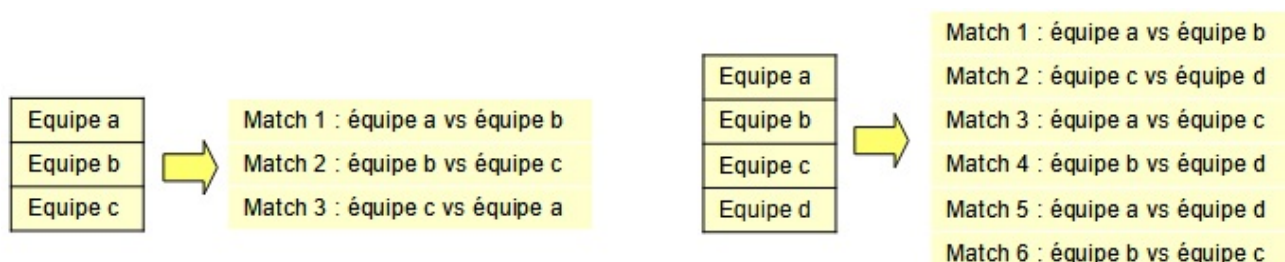
II PRÉSENTATION DU CHALLENGE 2022

4 journées de rencontres :

- J1 : du 26 au 30 septembre 2022
- J2 : du 03 au 07 octobre 2022
- J3 : du 10 au 14 octobre 2022
- J4 : du 17 au 21 octobre 2022

Chaque rencontre se déroule sous la forme d'un plateau : par poule de trois ou quatre équipes, il y a deux ou trois matchs par équipe par soirée (rassemblement des équipes d'une même poule dans un même lieu, le même soir).

Exemple : Déroulement des matchs en fonction du nombre d'équipe par poule.



Une poule de 3 équipes se déroule sur un seul terrain. Une poule de 4 équipes doit se dérouler sur 2 terrains en simultané.

Les matchs se déroulent en deux sets gagnants de 15 points (2 pts d'écart) sans temps morts. En cas d'égalité de sets 1-1, le set décisif (3e set) est joué aussi en 15 points (2 points d'écart).

Il n'y a pas d'élimination. Un classement général est établi à l'issue des 4 journées. Le classement se fera sur la base des points/match : une victoire (3 pts) – une défaite (1 pt) – un forfait (0 pt).

Les rencontres ont lieu sur les créneaux mis à disposition par les équipes inscrites sur Paris et proche banlieue.

Et sur les créneaux mis à disposition par le Comité de Paris de la FSGT :

- gymnase Picpus (12^e) le jeudi soir,
- gymnase du lycée Bergson (19^e) les lundi et jeudi soir,
- gymnase du lycée Villon (14^e) le mercredi soir,
- gymnase la Chapelle International (18^e) le mercredi soir,
- gymnase Doudeauville (18^e) le jeudi soir.

Lorsque vous jouez sur ces créneaux FSGT, vous devrez apporter ballons et mires car il ne sont pas fournis sur place.

Les rencontres seront programmées les soirs en semaine. Vous serez donc susceptible de jouer le lundi, mardi, mercredi, jeudi ou vendredi soir. Les rencontres se tiendront dans un créneau de 2h à 2h30 max. Les matchs les plus tôt pourront commencer à 19h30 et les matchs les plus tard pourront commencer à 20h30. Exemple : si votre poule est programmée à 20h, vous aurez accès au terrain à 20h. Il faudra donc commencer les matchs le plus tôt possible à partir de 20h.

- **AUCUN REPORT de match n'est possible.**
- **Un joueur ou joueuse ne peut jouer que pour une seule équipe**
 - **2 Catégories de jeu :**

4X4 MASCULIN (avec mixité possible) ou 4X4 FÉMININ

III REGLEMENTS GENERAUX

Le calendrier en ligne du challenge sur <https://www.volley.fsgt75.org/> est le seul document de référence dans lequel se trouvent tous les éléments nécessaires au bon déroulement des rencontres (date, heure, lieu des rencontres, arbitrage). Si des erreurs se sont glissées dans le calendrier, veuillez prévenir au plus vite la commission volley par mail : volley@fsgt75.org.

1. RENCONTRE NON TERMINÉE

Si une rencontre est interrompue par la fermeture du gymnase (interruption décidée par le gardien du gymnase), l'équipe gagnante est l'équipe qui menait au moment de l'interruption.

En cas d'égalité au nombre de sets, il y a application automatique du point average (somme du nombre de points de tous les sets) pour déterminer le vainqueur.

Exemple 1 : match interrompu lors du 2eme set : ÉQUIPE A vs ÉQUIPE B : 15-13 / 10-8, victoire de l'équipe A.

Exemple 2 : match interrompu après le 2eme set : ÉQUIPE A vs ÉQUIPE B : 15-13 / 12-15, victoire de l'équipe B (27-28 au point-average).

Exemple 3 : match interrompu lors du 3eme set : ÉQUIPE A vs ÉQUIPE B : 15-13 / 4-15 / 2-1, victoire de l'équipe A.

2. FORFAIT

Une équipe est déclarée forfait (défaite 30-0 à chaque match avec 0 point) lorsque :

- 🏸 Son association n'est pas affiliée à la FSGT pour la saison 2022/2023.
- 🏸 Celle-ci ne dispose pas suffisamment de joueurs licenciés dans son club au préalable.
- 🏸 Celle-ci ne se présente pas le jour de la rencontre. Une feuille de match devra être établie et envoyée par l'équipe présente avec la mention « équipe absente ».
- 🏸 Celle-ci présente un retard de plus de 20 minutes après le coup d'envoi (voir rubrique « horaires des matches »).
- 🏸 Celle-ci se présente avec un nombre trop faible de joueurs. Ou bien, suite à des blessures, se retrouve avec un nombre trop faible de joueurs (voir rubrique « compléments sur les règles du jeu »).
- 🏸 Après contrôle, des joueurs ou joueuses non licencié.e.s ont pris part à la rencontre (voir rubrique « contrôle des licences »).

3. COMPLEMENTS SUR LES RÈGLES DE JEU

- 🏸 Temps morts par set : 1 temps mort technique facultatif (à 8 pts).
- 🏸 Avec l'accord des deux équipes, avant le début de la rencontre et pour toute sa durée, les temps morts peuvent ne pas être appliqués. Sans accord entre les deux équipes, les temps morts seront appliqués en conformité avec le point précédent.
- 🏸 Si les premières rencontres démarrent alors qu'il reste moins de 1h30 à jouer avant la fermeture du gymnase, les temps morts techniques seront obligatoirement supprimés pour toute la durée de la rencontre.

4. CADRE RÉGLEMENTAIRE DU 4X4 FSGT :

- 🏐 Tous les joueurs et joueuses peuvent attaquer dans la zone avant.
- 🏐 4 changements de joueurs sont autorisés par set.
- 🏐 Obligation de tourner au service, aucun joueur ne doit prendre plus d'un tour au service.
- 🏐 En 4x4, les équipes doivent être composées de 4 joueurs ou joueuses. En aucun cas une équipe ne peut commencer un match avec 3 joueurs ou joueuses. Sur blessure ou maladie avérée (survenue durant la rencontre), l'équipe a la possibilité de terminer la rencontre à 3 sans pénalité.

4X4 MASCULIN (mixité possible) :

- 🏐 Les équipes peuvent être mixtes sans obligation sur la répartition Masculine-Féminine.
- 🏐 Bonification pour les féminines dans les équipes mixtes : 1 point par féminine au départ de chaque set. Ex : 4x4 mixte (2 filles - 2 garçons) contre une équipe masculine (4 garçons) = Départ du set : 2-0. En cas de prise de la bonification au départ du set, les changements de joueurs (pendant le set) impliquent obligatoirement le remplacement d'une féminine par une féminine. Le remplacement d'un masculin par une féminine en cours de set n'autorise pas la prise d'une bonification. En cas de non prise de la bonification au départ du set, tout changement de joueurs peut-être effectué.
- 🏐 La hauteur du filet est fixée à 2,43m.

4X4 FÉMININ :

- 🏐 Les équipes doivent être composées uniquement de joueuses.
- 🏐 La hauteur du filet est fixée à 2,24m.

5. ARBITRAGE

- 🏐 Désignation : Dans le cas d'une poule de 3 équipes, l'arbitrage est pris en charge par l'équipe qui ne joue pas au moment du match.
- 🏐 Dans le cas d'une poule de 4 équipes, l'arbitrage est désigné par tirage au sort avant la rencontre entre les 2 capitaines.
- 🏐 L'équipe désignée est tenue d'effectuer l'arbitrage de la rencontre lorsqu'elle est composée d'au moins 5 joueurs ou joueuses (4 joueurs de champ + 1 arbitre). L'auto arbitrage est toléré lorsque l'équipe désignée n'est composée que de 4 joueurs ou joueuses.

6. FEUILLE DE MATCH


6.a. Envoi de la feuille de match

Les feuilles de match sont à télécharger depuis <http://volley.fsgt75.org/>.

La feuille de match est fournie par l'équipe qui reçoit dans son gymnase. Dans le cas où les matchs se déroulent sur terrain FSGT, c'est l'équipe mentionnée en première dans le calendrier qui doit fournir la feuille de match.

La feuille de match renseignée et signée doit être envoyée par l'équipe recevant les rencontres dans les 24 heures par scan ou photo à volley@fsgt75.org. Le site en ligne sera ensuite actualisé, et après chaque journée, le classement général sera mis à jour et affiché sur le site.

6.b. Tenue de la feuille de match

 L'équipe qui a en charge l'arbitrage est chargée de la bonne tenue de la feuille de match. Elle doit être complète dans les rubriques :

- Date, horaire et lieu (remplies par équipe en charge de la feuille de match).
- Nom de l'arbitre (remplie par équipe en charge de l'arbitrage).
- Nom des joueurs, Numéro des licences (chaque équipe est chargée de présenter ses licences, ou à défaut un justificatif d'identité officiel à mentionner « C.I » dans la rubrique n° de licence, et de compléter la partie qui la concerne).
- Score (remplie par équipe en charge de l'arbitrage)..
- Signature des Capitaines (chaque équipe est chargée de compléter la partie qui la concerne).

7. HORAIRES DES MATCHS

L'heure du coup d'envoi des matchs est indiquée sur le calendrier en ligne.

Ex : Poissonniers – 20h – Paris18 = l'accès au terrain débute à 20h au gymnase Poissonniers, 18^e arrondissement.

Il faut démarrer les rencontres le plus rapidement possible.

Une équipe absente ou incomplète à l'heure prévue du calendrier perd le premier set par le score de 15/0, au-delà des 20 minutes suivantes, celle-ci est déclarée forfait (la feuille de match est annotée en conséquence par l'équipe présente).

8. RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Les réclamations concernant des faits de jeu, ou les événements survenus pendant une rencontre doivent impérativement être notifiés sur la feuille de match.

Concernant les litiges relatifs à toute dérive de comportement, violences physiques ou verbales : un rapport détaillé du ou des capitaines des équipes concernées doit être établi par écrit et adressé par mail à la commission volley-ball sur volley@fsgt75.org. Le litige, après traitement par la commission, avec convocation des équipes concernées, sera transmis si nécessaire à la commission disciplinaire de 1^{ère} instance du comité de Paris FSGT qui aura pour rôle de convoquer les parties prenantes et de statuer sur le litige, avec possibilité de pénaliser si besoin.